

La Feuille du Hérisson

Bridge-Club Méré-Montfort

Courtoisie - Convivialité.

Janvier 2019

N° 018

Pour cette nouvelle année, nous vous souhaitons beaucoup de bonheur, et bien sûr de réussite au Bridge, mais, avant tout, **une très bonne santé.**



Nous avons aussi des pensées toutes particulières et très amicales pour ceux qui luttent contre la maladie ou qui les accompagnent ainsi que pour ceux qui viennent de perdre un être cher. Bon courage à eux !

Le Mot du Président :

« Je tiens à remercier mes prédécesseurs, Evelyne CHAMPAGNAC, l'une des fondatrices du HERISSON, Michel BLANCHARD, et Blandine qui, avec leurs équipes, ont fait du bon travail que j'espère pouvoir continuer avec l'excellente équipe qui m'entoure, à savoir Michel BERLINE, Marie-Ange LHEMERY, Michèle AUGEREAU, Réjane CHIBOIS, Blandine WINTER, Bernard FRANCESCHINI et Maurice GILBERT. J'y associe "DADO" qui s'occupe si bien du SOS PARTENAIRE. Je termine avec la devise que j'ai trouvée pour NOTRE CLUB : COURTOISIE et CONVIVIALITE. Amicalement à tous. ARNAUD »

Assemblée Générale Extraordinaire, Modification des Statuts :

« Depuis mon arrivée au sein du « Bureau » du Hérisson j'ai entendu parler d'une rédaction des statuts un peu obsolète. L'administration par un « Bureau » au lieu d'un « Conseil d'Administration » n'est ni une formulation ni une organisation courante.

La proximité du déménagement, nécessitant une modification statutaire, était une opportunité d'autant que la F.F.B. venait de publier (mars 2017) deux modèles de statuts de clubs parfaitement adaptés aux deux propositions de locaux qui nous étaient faites.

Le départ pour Méré, un peu précipité, a limité, la modification statutaire, à un changement d'adresse.

Aujourd'hui, le désir de voir augmenté, pour un meilleur partage du travail, le nombre de membres de l'exécutif du club, amène le « Bureau » à vous proposer une refonte des statuts sur le dernier modèle F.F.B.

Dans ce texte, le rôle du Conseil d'Administration, du Bureau, de la Commission des Litiges etc..., sont précisés en détail.

Merci pour l'avenir du Hérisson.

Michel BERLINE »

Deux Assemblées Générales seront convoquées :

- Une AG extraordinaire le lundi 7 janvier :

Approbation des nouveaux statuts du club.

Convocation et texte des nouveaux statuts, vous ont été adressés par e-mail le 19 décembre.

Si vous ne pouvez y assister, pensez à retourner votre pouvoir.

« Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale extraordinaire doit être composée du tiers au moins des adhérents de l'association, qu'ils soient présents ou représentés. Si cette condition n'est pas remplie, une seconde assemblée sera convoquée dans les mêmes conditions que la première à 15 jours d'intervalle et délibérera valablement, quel que soit le nombre des adhérents présents ou représentés »

- Une AG ordinaire le vendredi 25 février :

Election, à bulletin secret, des nouveaux membres du Conseil d'administration.

Les convocations réglementaires ainsi que les modalités et délais de dépôt des candidatures vous seront adressés par e-mail en temps utile.

EN JANVIER :

- **Lundi 7 janvier 14h. :**
Simultané VDS,
Suivi de l'AG extraordinaire



Puis de la Galette des Rois.

- **Tournois des Vendredis soir, un rappel important :**

Les tournois des vendredis soir sont inscrits à l'agenda VDS.

Ils ont donc lieu chaque vendredi à 20h15.

Mais, pour une bonne organisation de ces soirées, il est préférable que ceux qui les organisent, arbitre, "cuisstots" et "agents recruteurs", sachent à l'avance combien de joueurs et de convives seront présents.

Si vous le pouvez, inscrivez-vous, au tableau ou par téléphone, et si vous arrivez impromptu, vous serez toujours accueillis avec plaisir.

- **Rondes des Mercredis Après-midi :**

Également inscrits à l'agenda, ces tournois sont des simultanés "Rondes de France" sans le supplément habituel des tournois simultanés.

Ils sont accessibles à tous les bridgeurs des alentours, au même tarif que celui de nos membres, soit : 3,5€.

<http://www.herisson-bridgeclub.fr/>